

**DELIBERATION N° 2001/04-09 - DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU COLLEGE JACQUES MONOD  
À LUDRES**

Monsieur le Maire, rapporteur, indique à l'Assemblée que suite à son renouvellement, le Conseil Municipal est appelé à désigner deux représentants au Conseil d'Administration du Collège Jacques Monod à LUDRES.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner Mesdames LENIZSKI et NAEGELLEN comme représentantes de la Commune au Conseil d'Administration du Collège Jacques Monod à LUDRES.